

Nous prenons pour acquis que le gouvernement de l'Union soviétique apportera sa coopération pleine et entière à la réalisation de cette enquête. Si cet incident n'était qu'un hasard tragique, l'Union soviétique serait tenue, en vertu de la Convention de Chicago, de mener sa propre enquête. Comme cette catastrophe a été le fait d'un acte délibéré, il incombe d'autant plus à l'URSS de faciliter par tous les moyens le déroulement de l'enquête de l'OACI.

Troisièmement, et à titre de mesure provisoire dans l'attente des résultats de cette enquête et de la revue des pratiques et règles relatives à l'aviation civile internationale, nous estimons qu'il faudrait demander instamment à l'Union soviétique, pour des raisons humanitaires dictées par l'urgence, d'offrir généreusement entière réparation aux familles des victimes. Je pourrais citer des cas où un dédommagement a été versé promptement en pareilles circonstances par le passé. Des organismes tels le Comité international de la Croix-Rouge peuvent, au besoin, aider l'exécution de cette formalité.

Le Gouvernement canadien offre ces suggestions, Monsieur le Président, dans l'espoir qu'elles pourront faciliter non seulement le débat dans lequel nous nous sommes engagés, mais aussi les autres initiatives qui seront prises dans d'autres organes du système des Nations Unies et - espérons le - par l'auteur de cette horrible tragédie. Le Conseil doit s'assurer par tous les moyens qu'il n'y aura plus d'incidents du genre qui suscitent l'indignation universelle.

Monsieur le Président, l'examen de cette situation grave ne doit pas être motivé par un désir de polémique, mais plutôt par ce qui devrait être notre souci commun de préserver la vie et la sécurité. C'est pourquoi nous comptons vivement que les délibérations du Conseil - et les mesures efficaces que celui-ci se doit de prendre - ne seront pas contrecarrées par l'exercice du droit de veto. Toute tactique du genre serait injustifiable, et serait globalement - et fort justement - interprétée comme un aveu tacite de culpabilité.